

Ancenis-Saint-Géréon, le 3 octobre 2024

## AUTORISATION PARENTALE

### SORTIE MOTOCROSS

Je soussigné(e) .....(représentant légal )

Du jeune.....

né(e) le.....

domicilié.....

Tél.....

Mail :.....

autorise mon enfant à participer à la sortie motocross à Héric **le lundi 21 octobre**  
(sortie organisée par le service Jeunesse de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon).

autorise mon enfant à participer au transport en minibus mis en place par le  
service Jeunesse.

donne une participation financière de 37.00 euros

fournit une fiche sanitaire dûment remplie

fournit le dossier d'adhésion au secteur Ado de la ville d'Ancenis – Saint - Géréon  
(fiche d'adhésion + 5,00 €)

Date :

Signature :

## Document à conserver

Déroulement : Sortie MOTOCROSS – avec Tout Terrain Evolution – à Héric

- RDV à 13h30 sur l'accueil libre du Bois Jauni
- Prêt de la moto, du casque et des protections
- **Prévoir : un pantalon type jeans, manches longues et chaussures montantes et fermées type randonnées.**
- **Le terrain n'ayant pas accès à l'eau courante, pensez à prendre une bouteille d'eau par jeune. (min 1L)**

- Trajet en minibus jusqu'à Héric
- réservation pour 2h de moto cross dans un cadre sécurisé de 15h à 17h
- Retour à 18h15 sur l'accueil libre du Bois Jauni

- Sortie encadrée par 1 animateur du Service Jeunesse

8 places maximum

Contacts :

Animateurs Service Jeunesse – Ville d'Ancenis – Saint Géréon

### **Pour valider votre inscription :**

[Retour de cette autorisation parentale remplie et signée](#)

[Retour de la participation financière de 37 euros](#)

[Retour de la Fiche sanitaire complète \(copie vaccins\) et signée](#)

[Retour du dossier d'adhésion au secteur Ado \(fiche d'adhésion remplie et signée + cotisation de 5 €\) :](#)

### **Où et quand retourner ces documents ?**

- Sur l'accueil Libre du Bois Jauni (en face le Centre Aquatique Jean Blanchet)  
Du lundi au vendredi de 14h à 18h
- A la direction des Services à la Population de la Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon, 40 place Saint-Pierre  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h15  
Le vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
- Par mail à l'adresse suivante : [jeunesse@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:jeunesse@ancenis-saint-gereon.fr)

